



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024-10-18

COMITE SYNDICAL DU 08 OCTOBRE 2024

DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mil vingt-quatre, le huit octobre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 02 octobre 2024

Délégués en exercice : 39 Délégués présents : 26 Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Christian BOURDIER

Présents :

USTOM : HUNALD BERNIS, Directeur Général des Services, PHILIPPE CHUCHE, Responsable Administratif et Financier, OESTEREICH Sabine, Assistante de Direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian (pouvoir de DUVAL Viviane), FAURE Charles, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOUDENS David) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, GRADIT Olivier, CHARENTON Michel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAZU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis, LÉGOUTIERES Alain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande (pouvoir de ROBERT Pierre), MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel), VINCENZI Christiane / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, PAGNOCCA David (pouvoir de MONGET Olivier), VILLETTE Roger, MASCOTTO Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : DUVAL Viviane, (donne pouvoir à BOURDIER Christian) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David (donne pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude), MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François), ROBERT Pierre (donne pouvoir à LACHAIZE Marie-Claude) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : MONGET Olivier (donne pouvoir à PAGNOCCA David)

Absents excusés :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : MARTY Bruno, MERCIER Bastien.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, ANGELY Jacques, BOUCHON Bernard / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry / **Communauté de communes du Pays Foyen** : PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M4,

Vu le Budget Principal et le Budget Supplémentaire 2024 de l'USTOM,

Vu le Rapport de Monsieur le Président,

Considérant les prévisions inscrites en recettes et en dépenses tant au Budget Primitif voté le 12 décembre 2023 qu'au Budget Supplémentaire voté le 26 mars 2024, et la nécessité d'ajustements de crédits,

M. Le Président propose les modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Désignation compte	FONCTIONNEMENT				Explication
			Diminution de dépenses	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes	
022	-	Dépenses imprévues	55 000,00 €				
042	6811/675	Op. d'ordre (entre sections)					
011	611	Charges générales					
012	6411	Charges de personnel					
65	6541	Créances admises en non-valeur		4 425,39 €			
65	6542	Créances éteintes		1 000,00 €			Non valeurs (NV): apurement des cptes de charges et recettes NV prononcées par le juge: surendettement/procédure collective
042	6875	Dotations aux provisions pour risques		50 000,00 €			Provision pour risque dossier Grenier Bigatton (100%)
042	6875	Dotation aux provisions pour risques					
042	7811	Op. d'ordre (entre sections)				425,39 €	
70	703	Produit des services dont facturations					
13	64198	Remboursements sur rémunération					
74	74	Subvention d'Exploitation					
74	74	Subvention d'Exploitation					
Nouvelles dépenses nettes			55 000,00 €	55 425,39 €	0,00 €	425,39 €	Nouvelles recettes nettes
			425,39 €		425,39 €		

Chapitre	Article	Désignation compte	INVESTISSEMENT				Explication
			Diminution de dépenses	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes	
20	2031	Etudes		10 000,00 €			Détection amiante sur projets constructifs (Bureau Véritas)
21	2138	Autres bâtiments	10 425,39 €				Prélèvement de crédits sur tvx plateforme béton Rimons (reportés)
23	2313	Immobilisations en cours					
040	158	Op. d'ordre (transfert entre sections)					
041	2031	Op. patrimoniales (dans la section)					
040	28188	Op. d'ordre (transfert entre sections)		2,50 €			Num inventaire 2018-2188-021
040	28188	Op. d'ordre (transfert entre sections)		80,00 €			Num inventaire 2018-2188-0002
040	28188	Op. d'ordre (transfert entre sections)		362,89 €			Num inventaire 2018-2188-0004
041	2313	Op. patrimoniales (dans la section)					
Nouvelles dépenses nettes			10 425,39 €	10 425,39 €	0,00 €	0,00 €	Nouvelles recettes nettes
			0,00 €		0,00 €		

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget 2024



Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

Christian MALANOT-SALAZAR



2024/46



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le



ID : 033-253303499-20241008-D20241018-BF